

Délibération n° : D2026001001

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Date de la convocation : 19 janvier 2026
Votes exprimés : 17

Séance 26 janvier 2026

Le 26 janvier 2026 à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

PRESENTS : Jacques DUBOUT (maire) – Evelyne MARTIN - Patrick HEIDELBERGER – Donata ROTH - Jean-Laurent FERVEL - Marie-Anne SOLETTI - Emeline HEDRICH - Dominique PORTEILLA FOURNIER - Nicolas BLOUQUY - Daniel DEVISCOURT – MERLEAU Roland - Céline PAUGET - Jocelyne PETRY - Cyrille ROBERT - Pascale STEINMANN - Laurence TAQUET

PROCURATIONS : Michael BIRNER donne procuration à Patrick HEIDELBERGER

ABSENTS : Roxane PERRET

Secrétaire de séance : Evelyne MARTIN

OBJET : CREDITS ANTICIPES INVESTISSEMENTS 2026 : ouverture anticipée des crédits budgétaires au budget primitif principal 2026

M. Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales (modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (V)) :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

M. Le Maire précise que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (20, 204, 21, 23, 27) était de **1 819 460,72 €**.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article pour un montant de **283 945,35 €** (le montant maximum étant de 454 865,18 € soit 25 % de 1 819 460,72 €).

Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2026, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'ouverture anticipée des crédits en investissement pour 2026 au titre du budget 2026, selon la ventilation présentée ci-dessous :

Chapitre	Compte	BP 2025	1/4 des crédits votés 2025	Ouverture anticipée 2026	Détails
20 - Immobilisations incorporelles		87 720,44 €	21 930,11 €	19 561,11 €	
	203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	62 244,44 €	15 561,11 €	15 561,11 €	Honoraires MO opération "réhabilitation de la Grange à Pont
	2051 - Concessions et droits similaires	25 476,00 €	6 369,00 €	4 000,00 €	Changement de Logiciel Finances Berger Levrault et solde logiciel état civil
	Dont opération 229 article 203	46 376,46 €	11 594,12 €	11 594,12 €	
21 - Immobilisations corporelles		609 007,50 €	152 251,88 €	114 384,24 €	
	2111 - Terrains nus	42 200,00 €	10 550,00 €	0,00 €	
	2131 - Constructions bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	2132 - Constructions bâtiments privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	2135 - Install. Générales, agencements, aménagements des constructions	131 500,00 €	32 875,00 €	32 875,00 €	Réfection toitures maisons rue de la Lilette ; changement des luminaires néons en LED ; Installation de 2 portes coupe-feu écoles ; Changement d'une chaudière centre technique Municipal
	2151 - Réseaux de voirie	16 615,20 €	4 153,80 €	4 153,80 €	Travaux d'aménagement chemin, barrières
	2152 - Installations de voirie	206 000,00 €	51 500,00 €	30 000,00 €	Réfection chemin des renardes,
	2156 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	17 359,20 €	4 339,80 €	4 339,80 €	Matériel incendie pour les pompiers

	2157 - Matériel et outillage technique	57 841,95 €	14 460,49 €	14 460,49 €	Achat de matériels service techniques
	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	46 000,00 €	11 500,00 €	11 500,00 €	Achats de blocs béton Vigipirate, remplacements des extincteurs identifiés
	2183 - Matériel informatique	5 374,17 €	1 343,54 €	1 343,54 €	Ordinateurs agents commandés
	2184 - Matériel de bureau et mobilier	55 270,55 €	13 817,64 €	8 000,00 €	Achat de 10 tables et 20 bancs pour les manifestations, Etagère pour mangas et remplacement bacs plastiques cassés
	2188 - Autres immobilisations corporelles	30 846,43 €	7 711,61 €	7 711,61 €	Renouvellement visseuse, débroussailleuse, tondeuse, broyeur
23 - Immobilisations en cours		1 122 732,78 €	280 683,20 €	150 000,00 €	
	231 - Immobilisations corporelles en cours	1 122 732,78 €	280 683,20 €	150 000,00 €	Début travaux parking P+R et travaux de réhabilitation Grange à Pont (des situations en attente de paiement)
	Dont opération 229	928 239,03 €	232 059,76 €	100 000,00 €	
	TOTAL	1 819 460,72 €	454 865,18 €	283 945,35 €	

Il est demandé au conseil municipal de donner son accord sur l'ouverture anticipée des crédits budgétaires au budget primitif principal 2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'ouverture anticipée des crédits en investissement au titre du budget 2026, selon la ventilation présentée ci-dessus et dont le total est inférieur au plafond autorisé de **283 945,35 €**.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé Le Maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

M. Le Maire
Jacques DUBOUT



Secrétaire de séance
Evelyne MARTIN

Rendu exécutoire
Le 27/01/2026
Publié
Le 27/01/2026